

les droits et pouvoirs du Conseil Municipal, ce sont bien les échevins.

La résolution prolongeant la franchise de la Montréal Power est donc illégale et ce n'est plus seulement la majorité, mais les deux tiers des voix que la Compagnie devra recueillir pour obtenir la franchise tant convoitée.

Mais avant que le Conseil discute le règlement à intervenir, on nous permettra quelques réflexions.

Dans la résolution illégale qu'a voté le Conseil, les prix que devront payer les consommateurs sont fixés d'une manière rigide. Il n'est pas dit que les prix indiqués sont des prix maximum que la Compagnie pourra abaisser, si elle le désire, de sorte que la Compagnie sera forcée de percevoir et les consommateurs seront obligés de payer les prix indiqués au contrat.

Si nous faisons cette remarque ce n'est pas que nous devions beaucoup compter sur la générosité d'une compagnie possédant un monopole; toutefois, les échevins, en ne laissant aucune place à la possibilité d'une baisse des prix s'exposent au soupçon qu'ils ont plus à coeur les intérêts des actionnaires de la compagnie d'éclairage que ceux du public au nom duquel ils traitent avec cette compagnie.

D'après l'échelle de prix adoptée, les consommateurs ne paieront pas moins de \$1.00 le gaz d'éclairage, c'est le prix le plus bas, avant d'y arriver, il faudra payer \$1.15 jusqu'en 1907; \$1.10 en 1907 et 1908 et \$1.05 en 1909; ce n'est qu'à partir de 1910 et jusqu'à l'expiration du contrat, c'est-à-dire jusqu'en 1925, que le prix de \$1.00 sera mis en vigueur.

Il serait à désirer qu'avant de consentir un prix aussi élevé, les échevins s'enquissent du coût de production du gaz.

À la suite d'une enquête faite par la Législature de New-York, il appert que le coût de production, d'après les officiers mêmes de la Consolidated Gas Co, ne serait pas supérieure à 65c par mille pieds, tant pour la fabrication que pour la distribution. En admettant, ce qui reste à prouver, qu'il en coûte davantage pour produire et distribuer le gaz à Montréal l'écart ne saurait être considérable et ne justifierait pas le prix au consommateur de \$1.00 par mille pieds.

Il est encore un autre point à retenir, c'est qu'une franchise à un prix et nous ne voyons pas pour la ville une compensation suffisante pour une franchise de 15 ans.

La United Gas Improvement Co de Philadelphie vient d'obtenir une franchise de 75 ans, pour laquelle elle devra payer \$25,000,000 à la Cité.

Mais comme à Montréal, c'est la compagnie d'éclairage qui a dicté ses propres termes. Et ce qui prouve qu'à Philadelphie, comme à Montréal, les intérêts de la ville sont sacrifiés à ceux du

monopole c'est que, pendant que la compagnie obtenait ses franchises, un syndicat d'hommes d'affaires s'était formé pour prélever et payer \$65,000,000 prix auquel ils estimaient une franchise de 75 ans. À ce compte, une franchise de 15 ans, à Montréal, ne devrait pas valoir moins de \$3,000,000, en tenant compte de la durée de la franchise et de la population dans les deux villes.

Nos échevins ont le temps de se reprendre et nous espérons qu'ils veilleront en même temps et aux intérêts de la ville et à ceux des consommateurs.

ASSOCIATION DE PREVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS DES BOUCHERS DE MONTREAL

L'assemblée régulière bi-mensuelle de cette association a eu lieu le 9 mars au Monument National, sous la présidence de M. Jean Lamoureux.

Parmi les membres sociétaires réunis à l'occasion des élections semi-annuelles, nous avons remarqué: MM. J. A. Beaudry, H. Lambert, Arthur Paré, A. Papineau, H. Geoffrion, N. Martel, L. Ethier, Pierre Bédard, Jos. Deneault, A. Leclair, L. R. Trudeau, D. Colin, E. Favreau, Fred. Leroux, D. Moquin, H. Beauséjour, etc., etc.

Après la lecture des minutes le rapport du trésorier a été soumis. Ce rapport qui constate un actif de près de \$2,500 a été approuvé à l'unanimité.

On procède ensuite à l'élection des officiers pour le prochain semestre: M. Ed. Leduc acceptant les fonctions de président temporaire. Ces élections qui ont été faites par acclamation ont donné les résultats suivants: M. Jean Lamoureux, président; A. Patenaude, 1er vice-président; J. A. Beaudry, 2ème vice-président; D. Poitras, trésorier; A. Papineau, asst.-trésorier; H. Lambert, secrétaire; H. Beauséjour, asst.-secrétaire; H. Provost, secrétaire-correspondant; MM. N. Pageau et H. Geoffrion, commissaires-ordonnateurs; MM. L. R. Trudeau, Louis Montpetit, Arthur Leduc, auditeurs.

Une discussion à laquelle prennent part MM. Jean Lamoureux, Alfred Leduc, Ed. Leduc, F. Bayard et Pierre Bédard, s'engage au sujet de l'attitude que l'association devra prendre relativement au projet de l'établissement à Montréal d'un abattoir par MM. Davis & Co., de Toronto.

On sait que l'Association des Bouchers a été sollicitée par le Conseil Municipal en vue de s'opposer à ce projet. Après avoir discuté longuement le pour et le contre cette question importante, il a été décidé de la soumettre à une assemblée spéciale.

On aborde ensuite l'opportunité qu'il y aurait pour l'Association de se réunir à l'avenir dans les salles de l'Union Commerciale; la majorité de l'assemblée

semble en faveur du changement et décide qu'un comité soit formé pour examiner cette proposition sous toutes ses faces.

Qu'on nous permette en terminant de féliciter l'Association sur le choix judicieux qu'elle a su faire en élisant de nouveau son ancien bureau de direction. Il nous semble difficile pour ne pas dire impossible de trouver des hommes qui se soient autant dévoués pour la cause commune des bouchers. En effet, M. Jean Lamoureux, leur digne président, a toujours largement payé de sa personne lorsqu'il s'est agi de l'intérêt des bouchers et il a su donner à l'Association une grande influence non seulement à l'hôtel de ville, mais encore au Parlement de Québec et ses collaborateurs du bureau de direction l'ont puissamment aidé en toutes circonstances pour lui faciliter la tâche entreprise.

LA PREPARATION DU HARENG AU CANADA

Une dépêche d'Ottawa nous apprend que M. J. J. Cowie, l'expert écossais qui l'an dernier avait été chargé de faire à Canso, N. E., une série de démonstrations pour la préparation du hareng, vient de partir de Glasgow avec un certain nombre de jeunes écossaises habiles dans l'art de préparer le hareng. Les expériences de l'an dernier vont être reprises à Canso d'abord et à Queens-Shelbourne ensuite. De là, l'expert se dirigera sur la côte du Pacifique et avec l'aide des jeunes écossaises enseignera aux pêcheurs la manière de nettoyer et d'empaqueter le hareng.

Il y a lieu de féliciter le gouvernement de l'encouragement qu'il donne de cette matière à l'industrie de la pêche. Le hareng si abondant dans les deux mers qui baignent nos côtes est un poisson qui, bien préparé, se conserve bien et longtemps et peut supporter de longs voyages. Il se consomme en grande quantité dans tous les pays civilisés et, du jour où nos empaqueteurs le prépareront avec soin, le hareng canadien deviendra un de nos meilleurs articles d'exportation.

LE TROISIEME CENTENAIRE DE QUEBEC

La population de Québec se prépare à célébrer en 1908 le troisième centenaire de la fondation de leur Cité.

Nous sommes assurés qu'elle fêtera dignement cet anniversaire et nous offrons nos sincères félicitations aux hommes entreprenants qui se sont mis à la tête de l'organisation des fêtes et des démonstrations qui auront lieu à cette occasion.

Trois ans, ce n'est pas trop pour se préparer, si nous en jugeons d'après les projets déjà mis en avant.